

CENTRES SOCIAUX DES MINGUETTES

5 rue Aristide Bruant
69200 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents
Des centres sociaux des Minguettes

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels des centres sociaux des Minguettes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 7 mai 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 575.21	10 575.21		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 575.21	10 575.21		
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 168.73	127 962.69	15 206.04	22 109.72
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	8 734.79	3 379.09	5 355.70	6 229.18
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	134 433.94	124 583.60	9 850.34	15 880.54
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 556.00		4 556.00	1 556.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 556.00		4 556.00	1 556.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	158 299.94	138 537.90	19 762.04	23 665.72
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	330 178.43	1 814.07	328 364.36	275 180.44
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	4 978.28	1 814.07	3 164.21	
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	325 200.15		325 200.15	275 180.44
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	760 887.38		760 887.38	677 441.46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	243.34		243.34	932.69
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	1 091 309.15	1 814.07	1 089 495.08	953 554.59
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 249 609.09	140 351.97	1 109 257.12	977 220.31

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	132 127.45	132 127.45
REPORT A NOUVEAU	522 209.34	611 132.01
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	110 851.70	-88 922.67
SITUATION NETTE (1)	765 188.49	654 336.79
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 832.07
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		2 832.07
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	765 188.49	657 168.86
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	4 896.90	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	4 896.90	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	76 446.65	73 624.19
TOTAL PROVISIONS (4)	76 446.65	73 624.19
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	88 319.28	79 368.45
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	147 144.66	136 704.05
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 046.86	1 729.26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 214.28	28 625.50
TOTAL DETTES (5)	262 725.08	246 427.26
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 109 257.12	977 220.31

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 343.00		1 962.70
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 029 258.08		1 028 903.48
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 029 258.08	1 028 903.48
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	916 750.18		835 699.44
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			50.00
DONS MANUELS			50.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	11 320.00		6 000.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		928 070.18	841 749.44
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	27 190.30		32 441.15
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			1 442.00
AUTRES PRODUITS	43.58		32.22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 986 905.14	1 906 530.99
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	417 027.88		536 305.85
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	80 270.04		65 378.14
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 051 177.75		1 054 862.82
CHARGES SOCIALES	319 121.97		331 297.95
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	11 224.84		10 836.78
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 822.46		
REPORTS EN FONDS DEDIES	4 896.90		
AUTRES CHARGES	1 183.73		1 164.15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 887 725.57	1 999 845.69
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		99 179.57	-93 314.70

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	10 129.26		1 372.31
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		10 129.26	1 372.31
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		10 129.26	1 372.31
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 253.50		295.58
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 832.07		3 094.67
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		4 085.57	3 390.25
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	593.70		233.53
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		593.70	233.53
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		3 491.87	3 156.72

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 949.00		137.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 001 119.97	1 911 293.55
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 890 268.27	2 000 216.22
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		110 851.70	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			88 922.67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	281 636.52		273 890.29
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		281 636.52	273 890.29
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	139 134.54		139 133.04
PRESTATION EN NATURE	142 501.98		134 757.25
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		281 636.52	273 890.29

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871) 0.00			871 Prestations en nature		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871100	PRESTATION EN NATURE CAF	142 501.98
861300	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	136 014.54	871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	139 134.54
861500	EMPLOI CONTRIB ENTRETIEN/REPAR LOCAL	3 120.00	TOTAL (862)		281 636.52
TOTAL (861) 139 134.54					
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	142 501.98			
Total charges contributions volontaires 281 636.52			Total produits contributions volontaires 281 636.52		

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	2
2. NOTES SUR LE BILAN.....	3
2.1. Les immobilisations	3
2.2. Les charges constatées d'avance	4
2.3. Les charges à payer	4
2.4. Les créances et les dettes.....	5
2.5. Les fonds propres	6
2.6. Les subventions d'investissement	7
2.7. Les provisions	7
2.8. Les fonds dédiés	8
2.9. Les produits constatés d'avance	8
2.10. Les produits à recevoir	8
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	9
3.1. Le comparatif des résultats.....	9
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	10
3.3. Transfert de charges	13
3.4. Le résultat exceptionnel.....	14
3.5. Les cotisations	14
3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	15
4. AUTRES INFORMATIONS	15
4.1. « Le fonds de roulement »	15
4.2. L'effectif moyen.....	15
4.3. Fiscalité	15
4.4. Rémunération des dirigeants	16
4.5. Honoraires du commissaire aux comptes	16

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

C'est une association de proximité gérée par des habitants engagés avec le concours de professionnels autour de 5 missions complémentaires :

- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire
- Accueillir et écouter les usagers, habitants, familles, groupes et associations
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs
- Développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles
- Développer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés

L'activité des Centres Sociaux des Minguettes se décline en plusieurs secteurs (petite enfance, enfance, jeunesse et adultes - familles).

Pour mener à bien ses missions l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les revenus des Centres Sociaux des Minguettes proviennent essentiellement des prestations de services CAF, des subventions publiques et des participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du *01.01.2023* au *31.12.2023*

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

En 2023 le poste de direction a été occupé du mois de février au mois de mai, la fédération des centres sociaux du Rhône a poursuivi la mise à disposition d'une chargée de mission. Le directeur du centre social Moulin à vent est venu en soutien de direction pour organiser la préparation des travaux du centre social Roger VAILLAND. Ces interventions sont facturées et enregistrées dans le compte « personnel mis à disposition et facturé ». Cette vacance minore la masse salariale.

À la suite du départ à la retraite de l'intervenant couture et dans la difficulté à trouver une remplaçante l'activité couture n'a pas repris en septembre 2023.

Pour pouvoir préparer la mise en carton et le déménagement du centre social Roger VAILLAND toutes les activités ont été stoppées à partir du 20 décembre 2023.

Annexe aux comptes annuels

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Matériel d'activité	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 8 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Annexe aux comptes annuels

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône et la Ville de Vénissieux.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 575			10 575
Immobilisations corporelles	139 924	3 245		143 169
Immobilisations financières	1 556	3 000		4 556
TOTAL	152 055	6 245		158 300

Toutes nos acquisitions corporelles concernent le remplacement de matériel vétuste. L'augmentation des immobilisations financières concerne deux cautions versées pour la location de deux minibus valable un an.

L'intégralité de nos acquisitions a été autofinancée.

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 575			10 575
Immobilisations corporelles	117 814	10 149		127 963
Immobilisations financières				
TOTAL	128 389	10 149		138 538

Annexe aux comptes annuels

2.2. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2 023	2 022
Alter info hébergement		10
Alter info licences office 365		724
Alter info licences antivirus	104	
Free	10	10
Ionos	15	11
Maif avoir		-95
Orange		158
Ricoh	86	87
Sacem	17	17
SPRE	12	11
TOTAL	243	933

2.3. Les charges à payer

Charges à payer	2023
Dettes fournisseurs	57 903
Dettes fiscales et sociales	90 507
Autres dettes	1 991
TOTAL	150 400

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement	4 556	4 556		
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	4 978	3 164	1 814	
Créances financeurs :				
- CAF du Rhône	304 669	304 669		
- MSA	38	38		
- AURACS / CARSAT	10 000	10 000		
- Lyon métropole habitat	2 000	2 000		
Autres créances				
- Indemnité journalières CPAM	1 512	1 512		
- Indemnité journalières CHORUM	1 651	1 651		
- Charges sociales IJ CPAM	732	732		
Produits à recevoir	4 597	4 597		
Charges constatées d'avance	243	243		
TOTAL	334 978	333 164	1 814	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	88 319	88 319		
Dettes fiscales et sociales	147 145	147 145		
Autres dettes				
- Charges à payer	1 991	1 991		
- Remboursement frais personnel	56	56		
Produits constatés d'avance	25 214	25 214		
TOTAL	262 725	262 725		

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	117 127				117 127
- Autres réserves	15 000				15 000
Report à nouveau	611 132	-88 923			522 209
Excédent ou déficit de l'exercice	-88 923	88 923	110 852		110 852
Situation nette	654 337		110 852		765 188
Subventions d'investissement	2 832			2 832	
Provisions réglementées					
TOTAL	657 169		110 852	2 832	765 188

Annexe aux comptes annuels

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF du Rhône	10 000			10 000
Sous-total	10 000			10 000
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF du Rhône	7 168	2 832		10 000
Sous-total	7 168	2 832		10 000
TOTAL	2 832	-2 832		

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	73 624	2 822		76 447
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	1 666	1 076	928	1 814
- Autres tiers				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	75 290	3 898	928	78 261

Annexe aux comptes annuels

2.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet : LAEP		4 897			0 4 897	
Contributions financières d'autres organismes						
- Projet : xxx					0	
TOTAL	0	4 897	0	0	4 897	0

2.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2023	2022
CAF CLAS Atelier expression	7 929	6 998
CAF CLAS Entraide	3 965	7 581
CAF CLAS LAP	3 965	7 581
CAF CLAS Pass lycée	3 965	3 790
Adhésion	1 420	1 000
Participations usagers	3 971	1 676
TOTAL	25 214	28 625

2.10. Les produits à recevoir

Produits à recevoir	2023
Autres créances	8 493
TOTAL	8 493

Annexe aux comptes annuels

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2023	2022	2021
Résultat d'exploitation	99 180	-93 315	-2 718
Résultat financier	10 129	1 372	992
Résultat exceptionnel	3 492	3 157	3 952
Impôts sur les sociétés	1 949	137	168
Excédent ou déficit	110 852	-88 923	2 058

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	259 599	223 590	36 009	16,10%
- versées par la CAF du Rhône	281 328	283 452	-2 124	-0,75%
Sous total	540 927	507 042	33 885	6,68%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	137 758	142 288	-4 530	-3,18%
- versées par la région				
- versées par la métropole	84 100	71 100	13 000	18,28%
- versées par la ville	44 650	35 550	9 100	25,60%
- versées par la CAF du Rhône	99 163	69 563	29 600	42,55%
- versées par la MSA	152	157	-4	-2,73%
- versées par l'AURACS	10 000	10 000		
- versées par Alliage Habitat	3 570	1 000	2 570	257,00%
- versées par Grand Lyon Habitat	5 000	5 000		
- versées par Lyon Metropole Habitat	2 750		2 750	
Sous total	387 143	334 657	52 486	15,68%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la région				
- versées par la métropole				
- versées par la ville				
- versées par la CAF du Rhône				
Sous total				
TOTAL (I)	928 070	841 699	86 371	10,26%
Prestations CAF du Rhône :				
- Accueil de loisir	33 550	34 617	-1 067	-3,08%
- Animation collective famille	49 310	47 364	1 946	4,11%
- Animation vie sociale	147 388	141 570	5 818	4,11%
- Bonus inclusion handicap	4 550	9 757	-5 207	-53,37%
- Bonus mixité sociale	72 500	72 500		
- Bonus territoires	119 920	121 911	-1 991	-1,63%
- Contrat local accompagnement à la scolarité	40 142	44 713	-4 572	-10,22%
- Etablissement accueil des jeunes enfants	418 326	410 756	7 570	1,84%
- Jeunes	21 451	20 605	846	4,11%
- Lieux d'accueil enfants parents	1 707		1 707	
- Mesure d'accompagnement		262	-262	-100,00%
TOTAL (II)	908 845	904 055	4 789	0,53%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 836 915	1 745 755	91 160	5,22%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	137 758	142 288	-4 530	-3,18%
- non affectée				
Sous total	137 758	142 288	-4 530	-3,18%
Subventions de la MSA				
- affectées à un projet	152	157	-4	-2,73%
- non affectée				
Sous total	152	157	-4	-2,73%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	43 000	30 000	13 000	43,33%
- non affectée	41 100	41 100		
Sous total	84 100	71 100	13 000	18,28%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	44 650	35 550	9 100	25,60%
- non affectée	259 599	223 590	36 009	16,10%
Sous total	304 249	259 140	45 109	17,41%
Subventions de la CAF du Rhône				
- affectées à un projet	860 620	832 048	28 572	3,43%
- non affectée	428 716	425 022	3 694	0,87%
Sous total	1 289 336	1 257 070	32 266	2,57%
Subventions de l'AURACS				
- affectées à un projet	10 000	10 000		
- non affectée				
Sous total	10 000	10 000		
Subventions d'Alliade Habitat				
- affectées à un projet	3 570	1 000	2 570	257,00%
- non affectée				
Sous total	3 570	1 000	2 570	257,00%
Subventions du Grand Lyon Habitat + Lyon Métropole Habitat				
- affectées à un projet	7 750	5 000	2 750	55,00%
- non affectée				
Sous total	7 750	5 000	2 750	55,00%
TOTAL	1 836 915	1 745 755	91 160	5,22%

Annexe aux comptes annuels

La diminution de la participation de l'état est due à la fin de deux contrats de professionnalisation et d'un CUI au cours de l'année 2022.

La métropole a augmenté les subventions liber cité et solid'age et a financé une nouvelle action pour les 40 ans de la marche.

En 2023 la ville nous a alloué une subvention supplémentaire de 19 200 € pour faire face à la forte augmentation des fluides et nous a versé une préfiguration pour la prise en charge du projet LAEP repris à compter de septembre 2023.

L'augmentation de la subvention CAF affectée correspond à la PS du projet LAEP ainsi qu'à la progression des prestations de service et le financement de 3 nouveaux projets fond public et territoire pour un montant total de 25 000 €.

En 2023 les centres Sociaux des minguettes ont accentué le nombre d'actions en partenariat avec les bailleurs sociaux qui ont augmenté leur participation de + 5 320 €.

3.3. Transfert de charges

Transfert de charges	2023	2022
Uniformation	6 899	8 696
Chorum prévoyance	19 187	14 081
Autres	176	
TOTAL	26 262	22 777

Annexe aux comptes annuels

3.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2 023	2 022
Charges		
Régularisation de comptes clients		168
Régularisation de comptes fournisseurs	318	
Régularisation de comptes personnel	120	61
Erreurs caisse	35	5
Remise chèques CESU perdus	120	
Sous total	594	234
Produits		
Annulation chèques non débités		173
Quote part subvention d'investissement	2 832	3 095
Régularisation de comptes clients	289	111
Régularisation de comptes fournisseurs	709	
Régularisation de comptes personnel	206	11
Remboursement chèque CESU perdus	50	
Sous total	4 086	3 390
TOTAL	3 492	3 157

3.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

A partir du 1^o septembre 2023 le montant de l'adhésion familiale a été revalorisé, il est passée de 3 € à 5 €.

Annexe aux comptes annuels

3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2 023	2 022
Personnel de la CAF du Rhône	142 502	134 757
Locaux de la ville de Vénissieux	136 015	136 015
Frais de fonctionnement des locaux ville	3 120	3 119
TOTAL	281 637	273 890

Toutes les mises à disposition sont comptabilisées au débit des comptes 86 et au crédit des comptes 87.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	2 023	2 022	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	765 188	657 169		
Actif immobilisé (B)	19 762	23 666		
Fonds de roulement (A-B)	745 426	633 503	111 923	17,67%

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 34 personnes dont 2 équivalents temps plein sont mis à disposition par la CAF du Rhône.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

Annexe aux comptes annuels

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 562 euros.